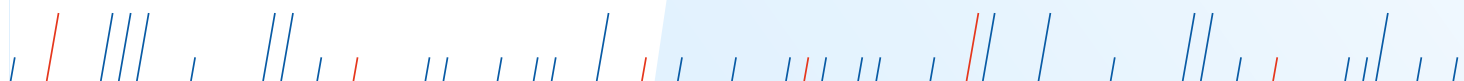


*Trescal*

# CHARTRE POUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE ET LE TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS

**Certifiée par le Comité éthique**

Document public



## 1. Introduction

Cette charte met en lumière les mesures prises par le Groupe Trescal pour identifier tous les risques d'esclavage moderne liés à ses activités, et expose les actions à mettre en place pour garantir le respect de la condition humaine dans tous ses laboratoires et toutes ses chaînes d'approvisionnement.

Le Groupe reconnaît qu'il doit adopter des mesures fermes contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Trescal attend de toutes ses parties prenantes qu'elles aient pris connaissance de cette charte et des valeurs qu'elle véhicule, afin de se comporter en tout temps conformément à ses principes.

Le Groupe s'engage à lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains partout où il est implanté, et à veiller à ce qu'il en soit de même pour ses fournisseurs.

## 2. Valeurs anti-esclavagistes de Trescal

La culture Trescal s'attache à promouvoir une gouvernance exemplaire dans le monde des affaires. Nous opérons conformément à des valeurs anti-esclavagistes fondamentales qui reflètent nos relations avec nos principaux interlocuteurs : clients, constructeurs, actionnaires, fournisseurs et collaborateurs. Nous adoptons la même posture envers toutes nos parties prenantes, une posture qui reflète notre intransigeance face à l'exploitation des individus sous quelque forme que ce soit, et plus particulièrement envers les infractions mentionnées dans la Loi de 2015 sur l'esclavage moderne. Nous nous engageons à lutter contre l'esclavage moderne sous toutes ses formes, en engageant tous les moyens à notre disposition pour le prévenir. Nous exigeons le même engagement de la part de nos collaborateurs et de nos autres parties prenantes.

## 3. Objectif de cette charte

L'esclavage moderne est une infraction pénale en vertu de la Loi de 2015. L'esclavage moderne peut prendre plusieurs formes, y compris la servitude, le travail forcé ou obligatoire et la traite des êtres humains, qui ont tous en commun la privation de la liberté d'une personne par une autre, dans le but de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Ce document décrit la politique de lutte contre l'esclavage moderne mise en place par le Groupe Trescal dans le cadre de ses activités et de ses relations avec ses fournisseurs. Le terme « esclavage moderne » utilisé dans cette charte s'apparente à celui décrit dans la Loi 1.2 précédemment mentionnée.

En tant que leader mondial dans notre domaine, nous avons une approche « zéro tolérance » à l'égard de l'esclavage moderne. Nous nous engageons à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations d'affaires et nos relations interpersonnelles, ainsi qu'à mettre en oeuvre des systèmes de contrôle efficaces pour nous assurer que l'esclavage moderne n'a aucunement lieu au sein de notre société ou celles de nos fournisseurs. Étapes pour la prévention de l'esclavage moderne

Nous nous engageons à être transparent dans les affaires que nous concluons, et dans notre approche pour lutter contre l'esclavage moderne à travers nos chaînes d'approvisionnement, conformément à nos obligations de divulgation en vertu de la Loi de 2015. Nous attendons de la part de nos sous-traitants, de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux, le même niveau de transparence. Nous faisons évoluer nos contrats commerciaux pour y inclure des interdictions spécifiques contre l'utilisation de la main-d'œuvre forcée, obligatoire ou faisant l'objet d'un trafic, et contre l'utilisation de toute personne détenue en esclavage ou

en servitude, adultes ou enfants. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils aient le même niveau d'attentes pour leur propre chaîne de sous-traitance.

Tous nos collaborateurs doivent se familiariser avec nos procédures pour aider à l'identification et à la prévention de l'esclavage moderne au sein de notre Groupe. Le respect de cette charte fait partie des obligations de tous les collaborateurs en vertu de leur contrat de travail.

Tout en reconnaissant notre obligation légale de veiller à ce que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains ne se produisent pas au sein de nos chaînes d'approvisionnement, nous admettons ne pas contrôler la conduite des individus et organisations présents dans notre chaîne de sous-traitance. Pour étayer nos engagements précédemment évoqués, voici une liste non-exhaustive des mesures que nous prévoyons de mettre en œuvre :

- > Effectuer une évaluations des risques, afin d'identifier quels laboratoires et fournisseurs sont les plus à risques concernant l'esclavage moderne, et ainsi concentrer nos efforts sur ces derniers ;
- > S'engager auprès de nos fournisseurs pour leur transmettre nos valeurs antiesclavagistes, mais également pour mieux comprendre les mesures prises par ces derniers pour lutter contre l'esclavage moderne, et s'assurer de leur efficacité ;
- > Lorsque c'est pertinent et souligné par notre évaluation des risques au préalable, introduire une présélection de nos fournisseurs (par exemple dans le cadre de notre processus d'appel d'offres) et y inclure une auto-déclaration quant à leur contrôle des risques relatifs à l'esclavage moderne ;
- > Introduire des dispositions contractuelles pour engager nos fournisseurs à se conformer à cette charte, et à accepter notre droit de regard sur leurs activités et relations dans le cadre de notre lutte contre l'esclavage moderne, tant de façon occasionnelle qu'approfondie, lorsqu'un cas de suspicion raisonnable est mis en avant.

#### 4. Responsabilités

Faire appliquer à l'ensemble du Groupe cette charte pour lutter contre l'esclavage moderne incombe à sa Direction. La Direction a la responsabilité de veiller à ce que la mise en œuvre de cette charte soit conforme aux obligations légales et éthiques que le Groupe s'est fixées. Les managers, à tous les niveaux, sont chargés de s'assurer que leurs collaborateurs se conforment à cette charte et reçoivent régulièrement des formations adéquates pour être sensibilisés à la question de l'esclavage moderne.

#### 5. Actions contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains

Toute suspicion d'esclavage moderne formulée à l'encontre du Groupe ou de l'un de ses fournisseurs doit immédiatement être signalée à Direction ou au Département des Ressources Humaines ou au Comité d'Éthique. La nature de la plainte déterminera la ligne de conduite à adopter pour le Groupe.

Les collaborateurs doivent faire part de leurs doutes, en particulier dans les circonstances suivantes :

- > Vous soupçonnez une personne agissant pour le compte de Trescal ou faisant affaire avec notre Groupe d'exploiter une autre personne, d'une façon assimilable à de l'esclavage moderne ;
- > Vous soupçonnez une personne agissant au nom de l'un de nos fournisseurs d'exploiter une autre personne, d'une façon assimilable à de l'esclavage moderne ;

- > Une personne agissant au nom de Trescal ou faisant affaire avec notre Groupe vous a approché et invité à participer à des actes assimilable à une infraction en vertu de la Loi de 2015 sur l'esclavage moderne ;
- > Vous possédez des renseignements permettant de conclure qu'une personne agissant pour le compte de Trescal ou faisant affaire avec notre Groupe se prépare à commettre, commet ou a commis un acte violent la Loi de 2015 sur l'esclavage moderne.

L'identité de la personne ayant rapporté ces renseignements à la Direction ou au Département Ressources Humaines ou au Comité d'Éthique restera confidentielle, sauf dans le cas où l'anonymat de la source n'est pas autorisé par la loi ou non compatible avec nos procédures dédiées à la prévention de l'esclavage moderne commis en notre nom ou au nom de nos fournisseurs.

## 6. Garanties

Nous encouragerons quiconque nous fera part de ses doutes suite à ce qui est mentionné dans cette charte, dès lors que ces doutes seront authentiques et de bonne foi, même s'ils se révèlent infondés après une enquête. Nous nous engageons à protéger de tout traitement préjudiciable la personne qui nous fera part de soupçons authentiques portant sur l'esclavage moderne, quelle que soit sa forme, et quel que soit le lieu où la personne affirme avoir été témoin d'un tel acte – dans nos locaux ou auprès de l'un de nos fournisseurs.

Les traitements préjudiciables que nous évoquons plus haut peuvent être les suivants : licenciement, mesures disciplinaires, menaces, etc. Le Groupe Trescal prendra également au sérieux les préoccupations relatives à l'esclavage moderne communiquées de façon anonyme. Cependant, l'anonymat multipliera les enquêtes et rendra la validation de l'affirmation plus difficile, le processus sera alors moins efficace. C'est pourquoi les collaborateurs souhaitant faire part de leurs doutes sont invités à communiquer leur nom.

Toute réclamation ou allégation jugée malveillante sera sanctionnée.

## 7. Communication et diffusion de cette charte

Notre approche « tolérance-zéro » face aux enjeux d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains doit être largement communiquée auprès de nos collaborateurs, mais également de tous nos sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux, et ce, dès le début de la relation d'affaires.

## 8. Références, pièces jointes et annexes

Code de conduite

Charte éthique

Politique environnementale, sociale et de gouvernance

Recueil et traitement des signalements